



Le Revenu Bourse

Le Revenu OFFRE INTÉGRALE

Le magazine conseil Bourse & Placements

ÉDITIONS PAPIER + NUMÉRIQUE

À partir de 8,90 € par mois

Je m'abonne



Le Revenu Placements

48 % du PIB en 2022

La France médaille d'or des prélèvements obligatoires

Le Danemark, qui a fait souvent la course en tête avec nous, est passé loin derrière l'Hexagone



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Eurostat vient de mettre en ligne le montant des prélèvements obligatoires dans les pays de l'Union européenne en 2022. Quand on le rapporte au PIB, qui est un indicateur approximatif de l'assiette de ces prélèvements, il apparaît que la France était au premier rang avec un taux de 48,0 % en 2022 (l'Insee retient une définition un peu différente de

celle d'Eurostat et estime ce taux à 45,4 %). Comme les autres pays de l'OCDE ont un taux de prélèvements obligatoires (PO) souvent bien plus faible que celui des pays de l'Union européenne, nous étions très probablement aussi au premier rang de l'OCDE.

Le Danemark a fait souvent la course en tête avec la France, mais il est passé loin derrière nous. En 2022, la deuxième place était tenue par la Belgique avec un taux de 45,6 %, et la troisième par l'Autriche avec un taux de 43,6 %. La moyenne de l'Union européenne était seulement de 41,2 % et le taux allemand était de 42,1 %.

Un écart de 6,1 points avec la moyenne de la zone euro

Le taux de prélèvements obligatoires était en moyenne de 41,9 % dans la zone euro, soit un écart de 6,1 points avec le taux français, qu'on peut décomposer par grandes catégories de prélèvements de la manière suivante.

“Ce sont surtout des prélèvements payés par les entreprises qui expliquent l'écart avec cette moyenne européenne”

Les impôts sur la production, qui forment un ensemble hétérogène de taxes sur des assiettes très diverses (salaires, foncier, valeur ajoutée...), restaient la principale source d'écart entre les taux de PO en France et dans la zone euro en 2022, malgré leur baisse en 2021, avec une contribution de 2,4 points.

Le poids des cotisations sociales a nettement diminué en France ces dernières années, mais il était encore supérieur de 2,0 points à la moyenne de la zone euro en 2022. En particulier, le poids des seules cotisations patronales restait supérieur de 2,4 points à cette moyenne. Celui des cotisations salariales était en revanche inférieur.

Ce sont donc surtout des prélèvements payés par les entreprises qui expliquent l'écart avec cette moyenne européenne.

Si le poids de la TVA en France était seulement un peu plus élevé que la moyenne de la zone euro en 2022 (de 0,3 point), celui des autres impôts sur la consommation (accises sur les carburants, tabacs, alcools...) lui était supérieur de 1,1 point.

Le poids des impôts sur les revenus des ménages (CSG et autres prélèvements sociaux inclus) a augmenté en France ces dernières années avec la hausse de la CSG, et il était en 2022 de 9,9 % du PIB, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro (9,7 % du PIB). L'impôt sur le revenu au sens strict reste cependant bien plus faible en France (3,5 % du PIB).

Le poids de l'impôt sur les bénéfices des sociétés en France en 2022 (3,3 % du PIB) était égal à la moyenne de la zone euro.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalé.

[S'inscrire à la newsletter Economie Politique](#)

A lire également

Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle

Publié le 21/11/2023

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).